

Commission de la recherche du conseil académique
Séance plénière 16 mars 2017
Compte-rendu

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV : séance plénière de la Commission de la recherche du 19 janvier 2017
- Approbation du PV : séance plénière de la Commission de la recherche du 16 février 2017
- Avis sur le changement au sein de la direction de PACTE
- Répartition des allocations doctorales 2017
- Présentation du PRE
- Actualités IDEX
- Questions diverses : journée au vert
prochaine CR

Annexe

Annexe 1 : Liste d'émargement

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte par Éric Saint-Aman

1. Approbation du PV : séance plénière de la Commission de la recherche du 19 janvier 2017

Cf diaporama

Vote : 31 Pour

La Commission de la recherche valide le compte rendu de la séance plénière du 19 janvier 2017.

2. Approbation du PV : séance plénière de la Commission de la recherche du 16 février 2017

Cf diaporama

Vote : 31 Pour

La Commission de la recherche valide le compte rendu de la séance plénière du 16 février 2017.

3. Avis sur le changement au sein de la direction de PACTE

Cf. diaporama

Discussions

Chantal Staquet indique qu'un-e direct-eur, -rice adjoint-e a la délégation de signature et doit être en mesure de suppléer le/la direct-eur, -rice en son absence. Il/elle peut être amené-e à analyser des dossiers scientifiques et à porter un avis. Si compétente soit la personne proposée par le CNRS pour la direction adjointe de PACTE, elle ne sera pas à même de porter un avis scientifique.

Anne Laure Amilhat-Szary répond qu'elle peut travailler à distance, soumettre une signature électronique, consulter des dossiers et communiquer lorsqu'elle est absente du laboratoire en période ouvrable. Certaines décisions sont aussi discutées avec le directoire et prises collégialement. Elle précise que Véronique Strippoli a eu une progression de carrière remarquable. Elle a une connaissance des dossiers très fine et une expérience de l'accompagnement scientifique.

Chantal Staquet souhaite des précisions sur le rôle qu'exercera la directrice adjointe dans l'unité.

Anne Laure Amilhat-Szary explique que la directrice adjointe peut faire des propositions de consolidation d'un ordre de marche générique du laboratoire. Elle peut donner un avis sur la faisabilité des orientations scientifiques. Elle connaît très bien tous les personnels de l'unité.

Chantal Staquet demande ce qui distingue le rôle de la directrice adjointe de celui du directoire.

Anne Laure Amilhat-Szary explique que la politique scientifique repose sur le directoire mais il est important d'avoir un directeur adjoint pour représenter le laboratoire dans de grandes

assemblées, assurer un rôle de porte-parole. Toutefois, dans le cadre d'un séminaire inter-équipes elle sera plus en retrait. Mme Strippoli va s'occuper du réagencement de l'équipe pour être mieux relayée dans l'encadrement de proximité, des questions de consolidation RH, de négociations avec les tutelles, d'aménagements au sein de l'unité. Sur des questions de montage de projets, de valorisation, elle est une force de proposition très précieuse.

Anne Maitre pose le problème de statut et demande pourquoi ne pas nommer la personne directrice administrative. Elle considère que les missions administratives et scientifiques sont complémentaires mais différentes et pense qu'il serait plus clair de préciser qu'elle exerce une fonction administrative.

Anne Laure Amilhat-Szary rappelle que le titre du CNRS est DUA (Directeur d'Unité Adjoint) et qu'il faut nommer une personne à cette fonction.

Sylvie Pesty se questionne sur le peu de candidats à cette fonction au vu de la taille de l'unité.

Anne Laure Amilhat-Szary indique que les MCF sont accompagnés vers une HDR avant de prendre ce type de fonction.

Chantal Staquet évoque le cas de l'Institut Fourier où des personnes tournaient chaque année à la direction et suggère de proposer cette fonction aux personnes du directoire.

Anne Laure Amilhat-Szary répond qu'il faudrait prévoir au moins 2 mandats et mobiliser 6 personnes. Les personnels de l'unité sont déjà très sollicités notamment en sur-service d'enseignement. Il faut comprendre que l'unité a failli disparaître. Il a fallu beaucoup d'énergie pour commencer à construire un nouveau schéma. C'est aussi la raison pour laquelle le CNRS a proposé de nommer une directrice adjointe au mois de septembre.

Karine Argento explique qu'il y avait une situation d'urgence à régler. Elle confirme que la proposition a été faite par le CNRS et propose de faire remonter ces arguments. Elle suggère que soit proposée la nomination par intérim de Mme Strippoli comme directrice adjointe le temps de réfléchir via l'institut à l'avenir de la situation.

Éric Saint-Aman propose aux membres de la Commission de transmettre le verbatim des discussions au CNRS et de nommer Mme Strippoli directrice adjointe par intérim pour que le laboratoire puisse continuer de fonctionner normalement.

Les conseillers posent la question de la date et de la durée de la période d'intérim. L'idée de faire tourner les membres du directoire une fois par an serait plus satisfaisante, notamment dans la perspective de la succession de la directrice de l'unité au terme de son mandat.

Éric Saint-Aman pense qu'il faut laisser le temps au laboratoire de s'organiser et propose de valider la nomination de Mme Strippoli par intérim jusqu'au 31 décembre 2017. Avec 5 membres au sein du directoire il ne reste que 3 ans et demi de mandat pour qu'ils puissent tous occuper la fonction pendant 1 an.

Karine Argento ajoute qu'il faut laisser le temps à la direction en place de pouvoir fonctionner.

Daniel Lançon indique que les 5 collègues qui se sont engagés au sein du directoire sont très actifs et consensuels aujourd'hui. Peut-être qu'un des 5 membres souhaitera occuper la fonction. PACTE est un des plus importants laboratoires en sciences sociales en France, il est très connu. Il ne faudrait pas le mettre en difficulté mais le soutenir en proposant un cadre de transformation et de régularisation.

Johann Collot se demande si Mme Strippoli ne se retrouverait pas sur une fonction que d'autres personnes ne souhaitent exercer. Elle a su occuper ses précédentes fonctions de manière remarquable et se trouve placée dans un rôle qui n'est pas le sien ; elle risque d'être mise en difficulté sur le poste et par la suite si elle ne doit l'occuper que pour quelques mois.

Éric Saint-Aman invite les conseillers à se prononcer sur 3 formules de propositions de nomination de Mme Strippoli comme directrice adjointe par intérim.

Aucune des formules ne convenant, les discussions reprennent.

Certains conseillers s'inquiètent de l'équilibre précaire de cette unité qui a dû se réorganiser récemment.

Francis Goyet remarque que le retour d'un vote à l'unanimité du conseil de laboratoire de PACTE concernant la nomination de Mme Strippoli à la direction adjointe est très positif, d'autant que l'unité a vécu des situations tendues et connu des changements importants.

Anne Maitre propose que la directrice s'entoure des 5 membres du directoire et que pendant 2 ans 2 membres du directoire occupent la fonction et les 3 autres pendant les 2 années restantes.

Daniel Lançon explique que le laboratoire compte 40 enseignants-chercheurs ayant une HDR. La possibilité qu'un des 4 collègues puisse prendre la direction adjointe sans que cela génère de difficultés en interne n'est pas certaine.

Éric Saint-Aman suggère de ne pas faire de vote sur la question aujourd'hui. La Vice-présidence recherche va rencontrer la directrice de PACTE pour porter les propositions de la Commission de la recherche. Les conseillers seront tenus informés des suites lors d'une prochaine Commission.

4. Répartition des allocations doctorales 2017

Cf. diaporama

Discussions

Éric Saint-Aman invite Johann Collot à résumer les échanges qui ont pu avoir lieu au sein du Collège des écoles doctorales.

Johan Collot informe les conseillers que les échanges ont porté sur les méthodes, sur un rééquilibrage des allocations et sur les critères qui n'ont pas pu être très clairement définis. Il indique que les écoles doctorales ont perdu 15 contrats en 4 ans et que dans un système qui se recroqueville il paraît très difficile de pouvoir prévoir un rééquilibrage. Il souligne le risque de suppression d'une dizaine de contrats dans les années qui viennent comme cela a été proposé dans le Plan de Retour à l'Équilibre budgétaire. Dans ce contexte, il serait plus raisonnable de retirer un contrat à chaque école. Pour envisager un rééquilibrage, il faudrait d'une part fixer des critères très en amont et d'autre part attribuer au moins 10 contrats supplémentaires. Ces allocations représentent tout de même 8,3 millions d'euros.

Jame Roudet demande si les 83 contrats incluent les allocations Grenoble INP.

Éric Saint-Aman répond que ce sont les contrats UGA. Les allocations doctorales attribuées par Grenoble INP sont fléchées sur les écoles doctorales EEATS et IMEP2.

Zineb Simeu demande comment un enseignant-chercheur UGA qui propose un sujet sur une des écoles doctorales de Grenoble INP peut obtenir une allocation doctorale.

Éric Saint-Aman répond qu'il n'y a pas de discrimination en fonction de l'établissement d'appartenance. Les allocations des écoles doctorales peuvent être déversées sur un collègue UGA, Grenoble INP, CNRS, CEA, etc. Il suffit d'avoir une HDR et d'être rattaché à la bonne école doctorale.

Bilel Rahali suggère qu'un rééquilibrage puisse être discuté en fonction du nombre de masters.

Johann Collot répond que dans le système français et européen, le L, le M et le D sont pensés pour être indépendants. Ce système a été conçu pour permettre la mobilité, il n'est donc pas possible de prévoir seulement l'embauche de doctorants Grenoblois. Le système prévoit le recrutement de doctorants de toute université, même étrangère.

Bilel Rahali se questionne sur les motivations que pourraient avoir les étudiants à venir étudier à Grenoble s'ils n'ont, pour perspective, que 20% de chance d'obtenir un contrat en sortant major de leur promotion.

Éric Saint-Aman explique que les 83 allocations doctorales attribuées aux écoles doctorales sont ultra minoritaires dans l'ensemble de toutes les allocations doctorales qui peuvent être obtenues.

Johann Collot ajoute qu'en faisant la somme globale des allocations doctorales, on compte environ 600 contrats par an : la plupart des allocations sont attribuées par d'autres guichets.

Isabelle Krzywkowski relève que cela n'est pas le cas dans les Sciences Humaines et Sociales qui dépendent essentiellement de ces allocations.

Éric Saint-Aman poursuit la présentation. Il explique le cas spécifique des SFR Innovacs et TeR qui ont toutes deux bénéficié d'une allocation doctorale en 2016, selon le modèle ex-UPMF, qu'elles ont pu gérer de manière autonome en lien avec l'école doctorale.

Alors que la SFR Innovacs bénéficiait d'une allocation tous les ans, la SFR TeR en obtenait à peu près tous les 2 ans.

Dans la mesure où les écoles doctorales ont les compétences sur la question des doctorants, un nouveau modèle a été proposé. L'allocation est attribuée aux écoles doctorales et les SFR définissent le sujet, le laboratoire etc. ; l'école doctorale correspondante flèche sur son stock une allocation sur la thématique définie par chaque SFR.

En suivant le modèle historique d'attribution des allocations, cette nouvelle mesure sera appliquée pour la SFR Innovacs en 2017. La SFR TeR n'obtiendra pas d'allocation cette année.

Daniel Lançon précise que la SFR Innovacs est une FR UGA, Grenoble INP et CNRS.

La SFR Ter est une SFR UGA qui a un taux de recouvrement avec une fédération de recherche sur le territoire, sur les mêmes thématiques, qui est nationale et à laquelle l'UGA adhère. La convention avec cette fédération nationale (Collège International des Sciences Territoriales, CIST) vient d'être reconduite.

Marie-José Pauger-Stasia demande si le fléchage pour l'Institut Carnot ne concerne que l'EDISCE.

Éric Saint-Aman répond que c'est ce qui avait été convenu. Il explique qu'il faut trouver des laboratoires capables de supporter ce type de thématiques et qui se portent candidats, ce qui restreint le champ.

Anne Maitre a constaté que, dans les laboratoires, lorsqu'un collègue obtient l'HDR, il se renseigne souvent pour savoir à quelle école doctorale il doit être inscrit pour avoir le plus de chance d'obtenir des bourses.

Éric Saint-Aman explique que les collègues doivent s'inscrire dans l'école doctorale qui relève de leur thématique. En outre, il ne faut pas tenir compte du seul nombre de bourses dont bénéficient les écoles doctorales car il faut rapporter le nombre d'HDR au nombre d'allocations.

Johann Collot ajoute qu'il y a de manière globale une augmentation des contrats doctoraux. L'avantage de ces 83 contrats UGA est qu'ils sont attribués au mérite des candidats et non en fonction de leur provenance et du sujet.

La répartition des allocations doctorales 2017 est soumise au vote des membres de la Commission de la recherche.

Vote : 26 Pour – 5 abstentions

Éric Saint-Aman poursuit la présentation pour évoquer la libération de masse salariale, des engagements des anciens établissements, etc., permettant de récupérer potentiellement 1 bourse supplémentaire. Il cite l'exemple d'un cofinancement ESRF-UJF, pour lequel l'ESRF et l'UJF finançait 18 mois chacun. L'ESRF finance désormais jusqu'à 24 mois ce qui permet de récupérer une demi bourse.

Concernant Innovacs, il propose qu'une fois le sujet classé prioritaire par la SFR, sujet qui déterminera l'école doctorale d'affectation, un fléchage vers l'école doctorale soit suggéré afin de permettre l'attribution d'une 84^{ème} bourse. Il demande un avis aux conseillers sur cette proposition.

Vote : 31 Pour

Éric Saint-Aman informera les conseillers de l'attribution de cette éventuelle 84^{ème} bourse.

Anne Maitre demande s'il est possible qu'une école doctorale finance une demi-bourse au même titre que la région, le CEA ou tout autre organisme.

Éric Saint-Aman répond que cela est possible.

Isabelle Krzywkowski est choquée qu'il n'y ait pas eu, en un an, d'avancement sur les critères de répartition des contrats par écoles doctorales et souhaiterait que ce point soit relancé.

Éric Saint-Aman répond qu'il en a fait la demande à Denis Jongmans. Le débat a eu lieu au sein du CED. Il pense qu'il est possible de faire remonter un ensemble de critères de la Commission de la recherche.

Daniel Lançon rappelle que l'ancien directeur du CED avait mené une réflexion et avancé sur des critères.

Éric Saint-Aman ajoute que l'UPMF avait construit un modèle à 6 critères qui fonctionne encore aujourd'hui. Les chiffres actuels des écoles doctorales de l'ex-UPMF respectent ces critères.

Johann Collot précise que des graphiques ont été présentés lors des échanges qui se sont tenus au sein du Collège des écoles doctorales, pour montrer les différents critères (nombre de thèses, doctorants inscrits, HDR...). Quand on aligne toutes les écoles doctorales sur ces critères, il y a finalement très peu d'écart et on ne peut envisager un rééquilibrage significatif.

Isabelle Krzywkowski remarque que les critères devraient toutefois être pris en compte dans la mesure où il n'y a pratiquement pas de possibilité d'obtenir d'autres bourses comme c'est le cas dans les Sciences Humaines et Sociales ; cela pourrait éviter l'autofinancement des doctorants, qui représente en finalité un coût supplémentaire pour les écoles doctorales, entre autre en raison d'un allongement de la durée des thèses.

5. Présentation du PRE

Cf. diaporama

Discussions

Chantal Staquet trouve la situation catastrophique et voit une dégradation du métier des enseignants-chercheurs. La réduction des décharges alors que de nombreux collègues en ont besoin en contrepartie de leur implication et prise de responsabilités, la réduction du nombre de PEDR qui va décourager les collègues, les contrats doctoraux qui sont déjà insuffisants : ces mesures sont inadéquates et annonciatrices d'un avenir plutôt sombre. Elle demande s'il n'y aurait pas un moyen d'obtenir des ressources financières supplémentaires et de faire remonter la demande au ministère. En outre, elle demande si l'arrivée des nombreux étudiants nés en 2000/2001 a été prise en compte.

Éric Saint-Aman indique que le raisonnement s'est fait à moyens constants et qu'avec les élections prochaines, il est difficile de prédire l'avenir. Il est prévu d'attirer l'attention du ministère sur la situation particulière de l'UGA et de l'enseignement supérieur et de la recherche en général. Il explique qu'il y a deux types de recettes en dehors des recettes « Etat » : les recettes contractuelles (qui ne génèrent en réalité pas de bénéfice car il y a autant de recettes que de dépenses sur un contrat de recherche), et les recettes sur la formation continue qui représentent environ 12 millions d'euros par an. Il faut toutefois tenir compte de la disponibilité nécessaire pour assurer des heures d'enseignements les samedi matin et les soirs de semaine. Il rappelle que les enseignants sont également chercheurs et une augmentation des heures en formation continue pourrait entraîner une dégradation du métier.

Françoise Stanke demande ce que représente le départ de 15 enseignants-chercheurs et 15 personnels BIATSS sur l'effectif total de l'UGA qu'elle ne connaît pas.

Éric Saint-Aman répond qu'il y a environ 2000 enseignants-chercheurs et autant de BIATSS. Il souligne que la Présidente porte une attention particulière sur le maintien de l'emploi.

Anne Maitre demande s'il y a des pistes via la Fondation.

Éric Saint-Aman répond que la Fondation fonctionne sur des actions fléchées financées par des mécènes. L'argent qui rentre dans les caisses de la Fondation ne peut en aucun cas revenir dans les caisses de l'établissement.

Anne Maitre revient sur la solution de la formation continue et pense qu'il ne s'agit pas d'un problème d'enseignants et d'heures. Elle pense que les UE doivent être ouvertes à ce type de formation. Toutefois, il faut pouvoir assurer le support administratif nécessaire entre autres à l'accueil des professionnels dans des locaux corrects.

Éric Saint-Aman explique que les contrats de formation continue qui rapportent beaucoup d'argent représentent tout de même des contraintes importantes pour les collègues. Cette question reste à l'étude.

Amélie Favreau se demande si une réflexion est portée sur les volumes de formations proposées aujourd'hui. Elle évoque le contexte d'équipes vieillissantes et des contraintes liées au plafond d'heures d'enseignement.

Éric Saint-Aman répond que les responsables de formation seront capables de poser les limites de l'exercice. Les directeurs de composantes ont déjà été alertés sur la question.

Daniel Lançon ajoute que la Commission de la formation va jouer son rôle pour essayer de rassembler différentes hypothèses et formuler des propositions.

Anne Maitre indique que le « e-learning » se met en place en médecine. Le ministère a augmenté le nombre d'enseignements pendant que le nombre d'enseignants a diminué. Ce projet d'e-learning implique les enseignants de chaque ville. Les étudiants pourront accéder au

cours en ligne. Cela va limiter l'enseignement de base (dispensé sous forme de vidéos) et laisser du temps aux études de cas.

Johann Collot trouve qu'il est désespérant que l'on ne puisse comparer les 13 millions manquants au budget de l'UGA aux 10 millions versés par ailleurs sur l>IDEX. Il ne pense pas que l>IDEX puisse recréer de l'espoir. Les difficultés financières de l'UGA tombent au moment même où l'on voudrait créer une grande université de rang mondial. En outre, il n'est pas certain que l'université ait les moyens aujourd'hui de contrôler son budget et la façon de le dépenser au pourcentage prêt. Il craint que l'université fasse plus d'économies que nécessaire pour rentrer dans un prétendu équilibre. Il s'étonne qu'il n'y ait pas plus de contestations. D'après les statistiques, seul 20% des français pense que l'université est une priorité.

Isabelle Krzywkowski rappelle qu'une « Marche pour la science » est prévue le 22 avril.

6. Actualités IDEX

Avec l'accord des conseillers, **Éric Saint-Aman** reporte le point « Actualités IDEX » à une prochaine séance.

7. Questions diverses

➤ « Journée au vert »

Éric Saint-Aman propose de programmer une nouvelle « Journée au vert, » sans doute fin Juin, début Juillet, au Col du Lautaret. Il propose que 5 à 6 questions scientifiques soient posées en dehors de toutes questions règlementaires : la question du développement des SHS, de l'interdisciplinarité, de l'international, etc. Il propose qu'un membre de la Vice-présidence recherche se charge d'introduire le sujet puis qu'un membre de la Commission de la recherche, désigné ou volontaire, fasse un exposé pendant 20 minutes sur sa vision, ouvert au débat pendant 30 minutes. Chaque question pourrait tenir sur une heure.

Il demande l'avis des conseillers.

Les conseillers sont très intéressés par l'idée de discuter de stratégie de la recherche.

Johann Collot évoque l'avenir des LABEX et souhaiterait que ce point puisse être débattu par la Commission de la recherche.

Éric Saint-Aman suggère que ce point soit débattu lors d'une séance plénière. Il remarque qu'il s'agit d'un sujet qui concerne essentiellement les sciences et technologies.


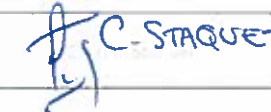

Un doodle sera transmis avec des propositions de dates.

➤ Prochaine CR

Une séance commune du Conseil Scientifique de Grenoble INP et de la Commission de la recherche (tous deux en formation restreinte) se tiendra le 13 avril afin de présenter aux conseillers le processus et les résultats de l'appel à projets IDEX "IRS - Initiatives de recherche stratégiques", globalement, puis par pôle de recherche.

La séance est levée.

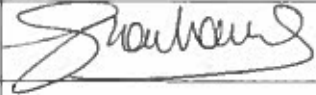

Commission Recherche plénière - 16 mars (quorum 26)

Collège	Secteur	Nom	Prénom	LABORATOIRE / COMPOSANTE	Discipline	Présent	Donne procuration à	Excusé	Absent
Président de la séance		SAINT-AMAN	Eric	Vice-Président Recherche					
Collège A	DS	BOUMENDJEL	Ahcene	DPM	Chimie moléculaire				
	DEG	BURLACU	Radu	CERAG	Gestion				
	ST	COLLOT	Johann	LPSC	Physique				
	LSHS	DE VRIES	Erica	LS E	Education			1	
	LSHS	FOURNY	Marie-Christine	PACTE	Aménagement du territoire		 C-STAGUET	1	
	DEG	GERRY VERNIERES	Stéphane	CRJ	Droit				
	LSHS	GOYET	Francis	LITT&ARTS	Littérature française	 fr. boyer			
	LSHS	KRZYWKOWSKI	Isabelle	LITT&ARTS	Littérature générale et comparée				
	DS	MAITRE	Anne	TIMC-IMAG	Santé				
	DS	MOREAU GAUDRY	Alexandre	TIMC-IMAG	Santé		DANIEL PELIER	1	
	ST	PESTY	Sylvie	LIG	Informatique				
	ST	POISSON	Jean-François	DCM	Chimie				
	ST	ROUDET	James	G2E-lab	Electronique				
	DS	STANKE	Françoise	HP2	Pharmacologie				
	ST	STAQUET	Chantal	LEGI	Géophysique				
LSHS	VIBERT	Bertrand	LITT&ARTS	Littérature française		JOHANN COLLOT	1		
ST	WOUTERS	Yves	SIMaP	Matériaux			1		

Commission Recherche plénière - 16 mars (quorum 26)

Collège	Secteur	Nom	Prénom	LABORATOIRE / COMPOSANTE	Discipline	Présent	Donne procuration à	Excusé	Absent
Collège B	DEG	BERTHAUD	Pierre	CREG	Economie			1	
	ST	CARLES	Christel	LPCV	Biologie moléculaire				
	LSHS	CHALABAEV	Aina	SENS	STAPS				
	DS	PAUGER STASIA	Marie-José	TIMC-IMAG	Biologie moléculaire				
	ST	REYNAUD	Stéphane	LECA	Physiologie				
	ST	SIMEU	Zineb	G-SCOP	Automatique				
	LSHS	TADDEI	Ilaria	LUHCIE	Histoire médiévale		 kowski	1	
Collège C	ST	BENDIAB	Nedjma	Institut Néel	Physique			1	
	ST	COBO	Saioa	DCM	Chimie				
	DEG	FAVREAU	Amélie	CRJ	Droit				
	LSHS	GAUCHET	Aurélie	LIP	Psychologie		A. CHALABAEV 	1	
	ST	GOURLAN	Alexandra	ISerre	ST géosciences				
	LSHS	MASPERI	Monica	LIDILEM	Langues et littératures romanes				
	ST	PELLIER	Damien	LIG	Informatique				
	DS	TARBOURIECH	Nicolas	IBS	Pharmacie				

Commission Recherche plénière - 16 mars (quorum 26)

Collège	Secteur	Nom	Prénom	LABORATOIRE / COMPOSANTE	Discipline	Présent	Donne procuration à	Excusé	Absent
Collège D	DEG-LSHS	ALBARET	Lucie	SID			Zined SMEU	1	
	ST-DS	ODDON	Marc	IUT Génie électrique					
Collège E		CALIN	Miguel	DCM					
		HERENGER	Mélina	CUEF					
		LAURENT	Romain	SUP / TICE					
Collège F		FAURE NEUHAUSER	Lanto	UFR Pharmacie					
Collège G		BOUDESSEUL	Jordane	LIP/PC2S	Psychologie				
		MOURTADA	Elissar	CRJ	Droit				
		FOULADKAR	Ali	CERAG	Gestion				
		BENHAYOUN SADAFIYINE	Lamiaa	CERAG	Gestion				
		GRECO	Fédérica	LUHCIE	Littérature étrangère				
		TCHAGNENO	Charles Le Grand	LIP/PC2S	Psychologie				
		RAHALI	Bilel	GAEL	Economie				
		SOLEYMANI MAJD	Nina	Litt&Arts	Littérature générale et comparée				
		SOUBIROU	Marina	PACTE	Urbanisme			Yuko Sasa	1
		BEL	Arnaud	CRJ	Droit				
		SASA	Yuko	LIG	Informatique	OK			
		NALBORCZYK	Ladislav	LPNC	Psychologie				

Commission Recherche plénière - 16 mars (quorum 26)

Collège	Secteur	Nom	Prénom	LABORATOIRE / COMPOSANTE	Discipline	Présent	Donne procuration à	Excusé	Absent
Pers. Ext.		AUZELY	Rachel	COMUE					
		OLIVIER	Isabelle	COMUE					
		CANDELA	Catherine	Pôle de compétitivité TENERDIS			CHRISTEL CARLES	1	
		CONJARD	Antoine	HEXAGONE					
		BASSLER	Ursula	CNRS		10			
		ARGENTO	Karine	CNRS					
		LAAYOUN	Ali	bioMérieux			FRANÇOISE STANKE	1	
		DUFOUR	Frédéric	Grenoble INP			Anne NATURE	1	
	AUROUSSEAU	Marc	Grenoble INP				1		
	RAFFIN	Christiane	METRO						
	MOROTE	Délia	METRO						

21

10

Commission Recherche plénière - 16 mars 2017

MEMBRE INVITE	Secteur	Nom	Prénom	Fonctions	PRESENT EXCUSE	SIGNATURE
PRESIDENTE DE L'UGA		DUMASY	Lise	Présidente UGA		
PRESIDENT DU CAC DE L'UGA		LEVY	Patrick	Président du CAC UGA		
MEMBRE INVITE	Equipe VPCR	RUPHY	Stéphanie	Vice-présidente à l'interdisciplinarité		
MEMBRE INVITE	Equipe VPCR	LANCON	Daniel	Vice-président au SHS		
MEMBRE INVITE	Equipe VPCR	PELLOUX	Hervé	Chargé de mission Santé		
MEMBRE INVITE	Equipe VPCR	MARTIN-JUCHAT	Fabienne	Chargée de mission Valorisation SHS		
MEMBRE INVITE	Equipe VPCR	LAKHNECH	Yassine	Directeur exécutif Recherche et Valorisation de l'IDEX		
MEMBRE INVITE	Equipe VPCR	SOCQUET	Anne	Chargée de mission		
MEMBRE INVITE	Bureau politique	LOUVET	Pascal	Vice-président du Conseil d'administration		
MEMBRE INVITE	Bureau politique	PROTASSOV	Konstantin	Vice-président en charge des ressources et du développement de l'établissement		
MEMBRE INVITE	Bureau politique	RIBUOT	Christophe	Vice-président en charge des Ressources Humaines		
MEMBRE INVITE	Bureau politique	GENSEL	Jérôme	Vice-président en charge des Relations territoriales et Internationales		
MEMBRE INVITE	Bureau politique	BEDOUC	Pierrick	Vice-président en charge du Système d'Information		
MEMBRE INVITE	Bureau politique	LESCA	Nicolas	Vice-président en charge de la Formation		
MEMBRE INVITE	Bureau politique	BORDEAUX	Marie-Christine	Vice-présidente en charge de la Culture et de la culture scientifique		
MEMBRE INVITE	Direction Générale des Services	BENELLE	Joris	Directeur Général des Services		
MEMBRE INVITE	Direction Générale des Services	BLANCHI	Fanny	Directrice-adjointe Général des Services		
MEMBRE INVITE	Direction Générale des Services	PEVET	Martine	Directrice-adjointe Général des Services		
MEMBRE INVITE	SICD1	RUSSELL	Philippe	Directeur SICD1		
MEMBRE INVITE	CED	JONGMANS	Denis	Directeur CED		
MEMBRE INVITE	DGD RIV	ALLEGRET	Isabelle	Directrice DGD RIV		
MEMBRE INVITE	DGD RIV	PRETET	Jérémy	Directeur adjoint DGD RIV		
MEMBRE INVITE	DGD RH	KADA	Carole	Directrice DGD RH		